

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 522

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mars 2010

« Que d'exemples de mauvais langage sont donnés par les ondes et les écrans ;  
que de fâcheuses habitudes sont installées par eux ! Jadis, on s'efforçait de parler comme on doit écrire,  
alors qu'aujourd'hui on écrit comme on ne devrait pas parler. »

(Maurice Druon)

## Amiante

Un quotidien français titre : « L'amiante toujours commercialisée (*sic*) librement ».

Il n'est pas inutile de rappeler qu'*amiante* est un nom masculin.

Ce minéral, considéré comme incorruptible (grec *amiantos* « incorruptible »), est désigné par un mot qui, lui, ne l'est pas toujours dans nos médias.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)

## Annuler

« Le super-combiné masculin des Jeux olympiques a été annulé. Il sera repoussé à dimanche. » C'est là un exemple de charabia dont le teletext TSR est coutumier.

*Annuler* c'est, en droit, déclarer nul, rendre nul. Par ext. supprimer, abolir, mettre fin, annihiler.

Ce verbe ne peut en aucun cas être utilisé comme synonyme d'ajourner, différer, remettre, renvoyer, reporter, repousser, retarder, surseoir, etc.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)

## « Clubbing »

De *club* « groupement, confrérie, association ». Désignait, durant la période révolutionnaire, une société politique. Le club des Jacobins. Aujourd'hui: cercle, ligue, cénacle, société, association, réunion, congrégation, amicale.

Nouveau venu au lexique du français : *clubbing* « sortie en boîte » ; *to go clubbing* « sortir en boîte ». Les habitués, appelés *clubbeurs*, pourraient aussi bien être désignés par le nom de *clubbistes*, qui a le mérite d'être un mot français existant depuis 1784.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)

## Corporation

Il se produit un fâcheux glissement de sens dans la traduction de ce mot emprunté de l'anglais *corporation* « réunion, corps constitué ».

*Corporation* désigne en anglais a) le conseil municipal, la municipalité ; b) une société commerciale, un organisme de droit public. Aux Etats-Unis : société, entreprise privée.

En français, la *corporation* désignait à l'origine une association composée d'artisans, de marchands groupés en vue de défendre leurs intérêts et leurs traditions. Aujourd'hui : ensemble de personnes exerçant la même profession.

L'acception anglaise d'*entreprise* est incorrecte en français.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)

## « Flop »

La presse annonçait récemment « le flop de la mobilisation syndicale ».

D'origine onomatopéique ce mot vient de l'anglais (1952) *to flop* « se laisser tomber, s'effondrer, s'affaler ». Terme de théâtre qui dit l'insuccès d'une pièce. Par extension prend le sens général d'échec.

Synonymes : *insuccès, échec, four, bide, fiasco*.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)

## Fortuné, infortuné

Tous les dictionnaires usuels (et même l'Académie) ont adopté l'adjectif *fortuné* avec le sens de « qui a de la fortune, riche ». « *Quantité de gens restent assez fortunés pour n'avoir pas beaucoup à pâtir des restrictions* » (A. Gide).

En revanche *infortuné* a conservé le sens de « malheureux, malchanceux ». « *Au banquet de la vie, infortuné convive, / J'apparus un jour, et je meurs ;* » (Gilbert).

Il est par conséquent abusif d'employer cet adjectif dans le sens de « pas très riche », prononcé à la radio par un intervenant dont le vocabulaire ne l'était pas non plus.

(Défense du français, N° 522, mars 2010)